Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01013-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01013

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 11
Votants	= 12

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2026

Motion du SDEF – Maintien de l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que dans un courrier en date du 21 janvier dernier, le SDEF a informé la commune que le premier ministre a évoqué vouloir ouvrir des discussions sur le positionnement des départements comme « chef de fil » des réseaux de proximité, en particulier la distribution d'électricité et de gaz.

Ces annonces inquiètent fortement les Syndicats départementaux d'énergie, d'autant plus en l'absence de précision sur ce que la notion « chef de file » recouvre concrètement. Il est rappelé que les communes propriétaires des réseaux, ont concédés courant 2013, les réseaux de distribution faisant suite à la loi de Réforme des Collectivité Territoriale (RCT) n°2010-1563 du 16 décembre 2010.

À travers leur Syndicat départemental, doté d'une ingénierie spécialisée et d'une gouvernance exercée au plus près des réalités de terrain, les communes entendent demeurer acteurs de l'aménagement de leurs territoires et de la mise en œuvre de la transition énergétique sur ceux-ci.

Aussi, pour faire écho à ce transfert, le 19 décembre 2025, lors du Comité Syndical, les élus délégués au Syndicat Départemental d'énergie et d'équipement du Finistère ont donc adopté à l'unanimité une motion réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en terme, d'efficacité, de proximité et de solidarité, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale.

Il est demandé à l'assemblée, de donner un avis favorable à la motion, de s'y associer et de la transmettre à l'ensemble des parlementaires.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : Donne un avis favorable à la motion, propose de s'y associer et de la transmettre à l'ensemble des parlementaires.

À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le maire,
Raphaël RAPIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU